

la CGT trésor Corse du Sud

COMPTE RENDU CTPL DU 21 JUIN 2010

Ce CTPL a traité des sujets suivants :

- 1/ avenir du CRP de Corse,
- 2/ projet d'installation du pôle CFR-Dépense au département informatique,
- 3/ projet de création de la DRU et conséquences pour les agents,
- 4/ situation des effectifs des postes ruraux et point sur le fonctionnement des SIP et des Trésoreries SPL de Sartène et Porto-Vecchio,
- 5/ demande d'informations sur le projet de création de Trésoreries spécialisées hospitalière et communale sur Ajaccio

_

1/ Le TPG a confirmé l'information que nous avions déjà du maintien du **Centre des pensions à Ajaccio** dans sa forme actuelle avec conservation des emplois actuels. Le CRP de Corse pourra évoluer dans ses missions en devenant aussi un Centre de gestion des pensions.

Cet heureux aboutissement est le résultat de la mobilisation de toutes les convictions à tous les niveaux dans laquelle notre syndicat a pris sa part. entière.

2/ Il a été confirmé que l'ensemble des services rattachés à la dépense de l'Etat sera transféré dans les locaux du Département informatique. Avec la généralisation de l'application Chorus à tous les services de l'Etat il sera créé en effet un service facturier.

Par voie de conséquence, du point de vue des implantations géographiques des services, le départ des services **Dépense-CFR** et **Autorité de paiement** de la TG permettra l'installation des services **Recouvrement** et **Liaison Recouvrement** dans les locaux actuels du **CFR** et **Autorité de paiement**. Quant aux locaux de la **Dépense**, ils se verront attribués au service des **Domaines**

Ce « ballet de chaises musicales » se poursuivra par l'occupation du service **Ressources humaines** à la place des locaux actuels du service **Recouvrement**, les futurs directeurs des pôles occupant quant à eux ceux libérés de l'actuel service **RH**.

Mais tout ceci ne sera rendu possible que dans la mesure où, d'une part les crédits nécessaires aux travaux prévus au DI seront débloqués au niveau central (ils sont estimés à 200 000 €) et que d'autre part, les procédure de marchés et le calendrier des travaux se déroulent dans les meilleures conditions.

Il est à craindre pour l'instant, de notre point de vue, quelques désagréments et mauvaises surprises pour les personnels concernés.

3/ Un projet d'organigramme de la future **DRU** a été porté à la connaissance des membres du CTPL organisant celle-ci en 3 pôles selon le schéma préconisé par la DGFIP. Ce projet est envoyé par l'administration locale à la DGFIP à la fin du mois de juin pour approbation. L'organigramme définitif sera ensuite présenté dans un prochain CTPL.

La création de la DRU en Corse est prévue au cours des mois de novembre -et décembre de cette année.

Il est à déplorer qu'une information en continu n'ait pas été donnée aux personnels sur les changements qui les attendent aussi bien sur les conditions matérielles qu'opérationnelles de leurs missions dans ce changement important de la physionomie de notre administration.

4/ Les Trésoreries de Piana, Levie, Sartène, Ste Marie de Sicché et Porto-Vecchio connaissent chacune un découvert en **effectif** d'un agent. Tandis que certaines Trésoreries en résidence à Ajaccio enregistrent un sureffectif comme la Trésorerie d'Ajaccio, la Municipale ou la Trésorerie d'Ajaccio rural .selon les normes plus qu'approximatives de l'ORE.

Bien qu'une aide par l'équipe de remplacement soit apportée aux postes ruraux en difficulté nous avons demandé qu'ils soient proposés une nouvelle fois en poste spécifique. Le sureffectif global du département ne pouvant servir d'argument à la DGFIP pour s'opposer à cette démarche puisque les accords de Venaco avaient chiffré celui-ci à 7 agents.

Concernant la gestion du personnel informatique la Direction nous a informé qu'elle sera rattachée au futures Directions des services informatiques (DISI) qui sont des structures interrégionales de pilotage. Nous exprimons de légitimes craintes concernant cette gestion à distance .

5/ Le projet de la direction est de créer une **Trésorerie spécialisée hospitalière** et de regrouper dans un même poste les collectivités gérées par les trésoreries d'Ajaccio et Ajaccio rural. Ces changements sont prévus au moment de la création du SIP d'Ajaccio et permettraient de conserver les sites actuels d'Ajaccio municipale et Ajaccio rurale.

Il a été confirmé qu'il n'est pas envisagé de création de Trésorerie hospitalière dans les locaux de l'hôpital. La direction s'est engagée à associer les agents concernés à cette réflexion.

Cette proposition devait être adressée à la DGFIP fin juin. Les représentants du personnel ont jugé cette démarche trop précipitée , ce dossier méritant à lui seul d'être mis à l'ordre du jour d'un prochain CTPL. La Direction devait en informer la DGFIP.

Questions diverses:

Le PRS créé le 1^{er} juillet 2010 comprendra dans un premier temps 3 agents de la DSF et 1 agent du Trésor. Nous rappelons que ce poste doit comporter 3 agents de chaque filière. Le chef de poste, Mme ROUX, doit arriver le 1^{er} août.

Les représentants CGT : Carole HERBIN, Jacques ANDREANI